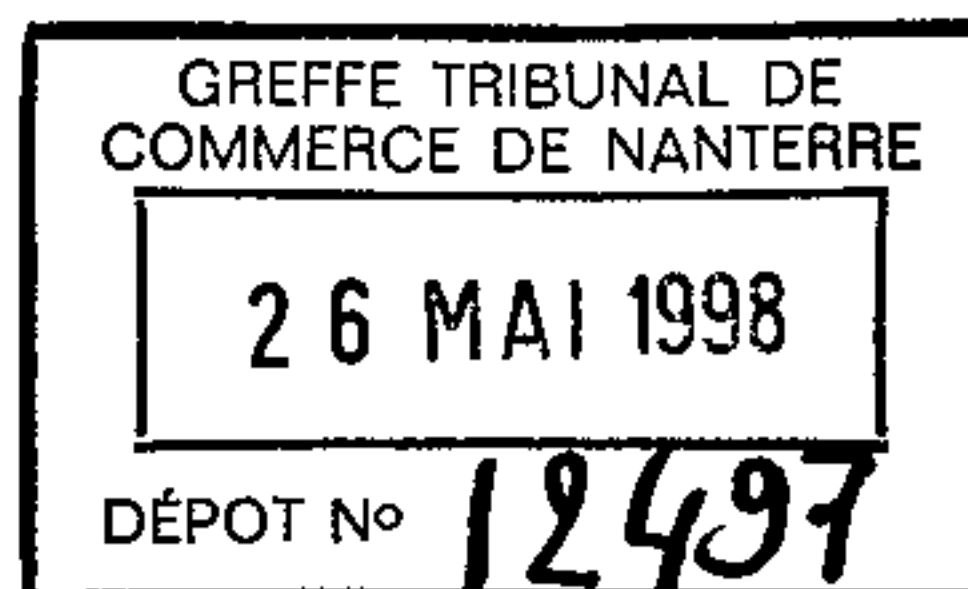


CHRONOPOST
14 Boulevard des Frères Voisin
92795 Issy les Moulineaux cedex 9
Société anonyme au Capital de 268 773 800 Francs
383.960.135 RCS Nanterre



Mod

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 NOVEMBRE 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le 26 novembre à 17 heures 30, les actionnaires de la société Chronopost se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président du conseil d'administration. La réunion s'est tenue au siège social, 14 boulevard des Frères Voisin - 92795 Issy les Moulineaux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'assemblée générale procède à la constitution du bureau.

Monsieur Frédéric TIBERGHIEU préside l'assemblée.

Messieurs Jean-Frédéric de LEUSSE, représentant la société SOFIPOST, et Monsieur Bertrand de MASCAREL représentant la société TATEXPRESS, sont désignés scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Georges-Edouard BUET est nommé comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence que plus de la moitié des actionnaires sont présents ou représentés. Il déclare que, conformément à l'article 20 et suivants des statuts, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La feuille de présence, certifiée par les membres du Bureau, est mise à la disposition des membres de l'Assemblée.

Elle restera déposée au siège conformément à la loi.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts ;
- la feuille de présence à l'assemblée et les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ;
- la copie des lettres de convocation des actionnaires ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions et tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Nomination d'un administrateur
2. Pouvoirs

Monsieur le Président expose la raison qui l'a conduit à convoquer la présente assemblée générale ordinaire. Monsieur Frédéric TIBERGHIEU informe ses actionnaires de la démission de la société TAT de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration ne se trouve de ce fait plus à même de répondre à ses prérogatives en ce que tant la loi que les statuts de la société Chronopost prévoient l'obligation de renommer un administrateur dès lors que leur nombre serait passé en deçà du minimum légal. Cette nomination prévaut à toute prise de nouvelle décision par le conseil d'administration de la société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur François RUBICHON, domicilié 3 avenue Paul DOUMER à Paris XVI

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de la société TAT pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'au 20 décembre 1998.

Monsieur François RUBICHON, présent à l'assemblée générale déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Frédéric TIBERGHIEU et les membres du bureau.

Le tifs' a fine



Frédéric TIBERGHIEU